

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**PROJET DE RÈGLEMENT 1018-20**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 377.

Le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté, le 13 octobre 2020, un projet de règlement n°1018-20 amendant le règlement de zonage n°377, afin de modifier les normes relatives au déblai et au remblai sur l'ensemble du territoire de la municipalité. Ce projet de règlement ne comprend aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement devait se dérouler le 5 novembre 2020, mais suite au passage en zone rouge de la MRC de Montcalm et à l'application des consignes mise en place par la Santé Publique, cette assemblée publique n'a pas pu avoir lieu.

Conformément aux normes mises en place par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH), le service d'urbanisme de la municipalité recevra plutôt les commentaires écrits concernant ce projet de règlement du 19 novembre au 4 décembre à midi et les transmettra au Conseil municipal pour que ce dernier en prenne connaissance avant d'adopter son second projet de règlement. Les commentaires peuvent être acheminés par :

Courrier      AIS du service de l'urbanisme  
2450 rue Victoria,  
Sainte-Julienne, Québec  
J0K 2T0

Courriel      [urbanisme@sainte-julienne.com](mailto:urbanisme@sainte-julienne.com)

Toute personne intéressée par ce projet de règlement peut en obtenir une copie en présentant la demande à l'adresse courriel : [municipalite@sainte-julienne.com](mailto:municipalite@sainte-julienne.com) ou en se présentant aux bureaux de la municipalité, situés au 2450, rue Victoria, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Donné à Sainte-Julienne, ce 11 novembre 2020

  
France Landry  
Directrice générale et secrétaire-trésorière